

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 20 janvier 2015**  
~~~~~

L'an deux mil quinze, le vingt janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2015

**Etaient présents :** Messieurs Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, madame Gaëlle DALAIS, monsieur René BERTON, mesdames Christelle JARRIGE, Danièle DOAN VAN, Liliane ANDRÉ, Annick MOUHÉ, Messieurs Stéphane MONCEAU, Emmanuel ROY madame Magali LABBEY et monsieur Mathieu GESLOT.

**Pouvoirs :** Madame Carolle ROULIN a donné pouvoir à Olivier MACAUD

**Absents excusés :** Madame Michelle DUMAS PREVOS et monsieur Philippe MATHIEU

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Avancée des travaux pour l'Agence Postale
- Prime annuelle pour les employés de la commune
- Factures d'investissement
- Nouveaux contrats d'embauche
- Questions diverses

**AVANCEE DES TRAVAUX POUR L'AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire expose : les entreprises BERNARD et PERRIER, menuiserie et électricité, ont terminé les travaux. En février, nous recevrons le mobilier le 05, l'informatique le 06 et le 09, la personne qui tiendra le bureau de l'Agence Postale, se présentera à la mairie. Elle n'habite pas la commune. Son salaire est pris en charge par la CDC.

Subventions :

- La Poste nous versera la somme de 3000 € environ
- Le Conseil Général nous a promis 30 % du montant des travaux, soit 1 330.40 €

L'Agence Postale sera ouverte au public dès que possible.

Les horaires seront les suivants :

- Lundis, mardis, jeudis, et vendredis : de 14H00 à 17H00
- Mercredis : de 9H00 à 12H00

La boîte à lettres, qui se trouve à côté de l'ancien magasin COOP, sera transférée à la mairie.

**PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE**

Monsieur le Maire propose qu'il soit versé, à chaque employé titulaire de la commune, une prime exceptionnelle de 120 € (cent vingt euros), et qu'elle soit versée avec le salaire du mois de février 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, après vote, à raison de :

- 3 voix pour la prime en intégralité,
  - 1 voix pour la prime au mérite
  - 8 voix pour la prime au prorata des heures travaillées.
- D'accorder une prime exceptionnelle de 120 € brut, à chaque employé titulaire, au prorata de son temps de travail et qu'elle soit versée avec le salaire du mois de février 2015.

**PRIME DEPART A LA RETRAITE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE TITULAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le départ à la retraite de madame Dominique BERTHELOT, au 1er mars 2015.

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'octroyer une prime de 300 € (trois cent euros) à madame Dominique BERTHELOT, pour son départ à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2015.  
Cette somme lui sera versée avec le salaire du mois de février 2015.

### **PAIEMENT FACTURES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le vote du budget unique 2015 n'interviendra pas avant mi-mars 2015.

Pour cette raison, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à régler la facture sur la section investissement et l'engage à inscrire les crédits nécessaires au compte correspondant :

- **Programme élaboration d'un PLU : 97**
  - SUD OUEST PUBLICITE : **202**, pour un montant de 347.05 € TTC
  - SUD OUEST PUBLICITE : **202**, pour un montant de 347.05 € TTC
  - LE LITTORAL : **202**, pour un montant de 244.80 € TTC
- **Programme atelier : 58**
  - BRICO DEPOT : **2158**, pour un montant de 93.89 € TTC

### **NOUVEAUX CONTRATS D'EMPLOI**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal :

- De l'absence momentanée de la cantinière
- Du départ à la retraite d'une des secrétaires

Pour une période déterminée, ces deux postes seront occupés par des personnes sous contrat « besoin occasionnel ».

Après avoir entendu monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'employer deux personnes sous contrat « besoin occasionnel » pour une durée déterminée.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE**

Monsieur le Maire présente le dossier sur la motion de soutien aux Notaires de France.

### **TOUR DE TABLE**

DOAN VAN Danièle :

Des administrés me demandent pourquoi les élèves n'ont pas eu de goûter pour Noël : ils ont bénéficié d'un spectacle et le Père Noël leur a donné un chocolat. Le goûter n'était pas prévu cette année.

MACAUD Olivier :

- Démarches auprès des Personnes âgées : les visites ont commencé, tout se passe bien .Les personnes sont contactées à l'avance, un rendez-vous est fixé d'un commun accord.
- PLU : L'enquête publique est terminée depuis le 19 janvier 2015. Le commissaire enquêteur a reçu de nombreuses visites. Nous attendons sa synthèse sous 8 jours et son rapport sous 15 jours. Ses remarques seront étudiées par la DDTM.
- FOOT : Monsieur LAMOTTE, président du club, a démissionné, un nouveau président sera nommé.
- Assemblée générale de l'association « les Petits Bambins » : la municipalité propose le logement, qui se trouve à côté de la salle associative, pour leur permettre de continuer les activités avec les enfants.
- Assemblée générale des Anciens Combattants : tout c'est bien déroulé, Monsieur TEXIER Jean en est toujours le président.
- Nuits Romanes : il nous reste à trouver le groupe musical et le jour de la manifestation. Il sera choisi à l'issue de la réunion du conseil.

- Dimanche 18 janvier 2015, nous avons pu assister à un très beau spectacle ayant pour thème une partie de la vie d'Edith PIAF. La troupe va se manifester à travers la France ainsi qu'à l'étranger. Nous leur souhaitons toute la chance qu'il mérite.

ROY Emmanuel :

- les cartes de vœux sont imprimées.
- L'association, VIET VO DAO, encadre des éléments d'un très haut niveau. Elle fonctionne très bien, bravo à tous.
- Les prix, proposés par le Syndicat Informatique, sont à considérer prudemment, certains sont très attractifs, d'autres beaucoup moins.

JARRIGE Christelle :

- Réunion de la commission bibliothèque le 29 janvier à 20H00
- L'intervention en anglais, dans le cadre des TAP, a lieu, désormais, dans le local où se réunissaient les « Petits Bambins ». J'aurai besoin de tables, de chaises et de crayons.
- Me faire parvenir les informations pour le prochain bulletin.
- Sur le questionnaire soumis aux personnes âgées, peut-on demander si elles souhaitent qu'on leur apporte des livres de la bibliothèque
- Qui nettoie le local à côté des écoles ? Il serait souhaitable de changer la serrure.

DALAIS Gaëlle :

- Certains parents m'ont fait part de leur mécontentement au sujet d'un manque de vigilance aux écoles dans le créneau de 13H15 à 14H20.
- Il n'y a plus d'odeur dans la classe de madame BRIZON
- Peut-on mettre un chauffage d'appoint dans l'ancienne cuisine qui est occupé dans le cadre des TAP « cuisine ».
- Il manque des poubelles un peu partout sur la commune et des cendriers aux entrées des écoles.

GESLOT Mathieu :

- L'éclairage public, dans l'Impasse de la Laiterie, fonctionne toute la nuit. Il est branché sur le réseau éclairant la RD 137, nous avons l'obligation de l'éclairer toute la nuit.

BERTON René :

- Un panneau « stop à 150 m » , route de Romegoux, est demandé. Cette route est une départementale.

ANDRÉ Liliane :

- Comment nous organisons-nous pour le repas du dimanche 25 janvier
- Plusieurs miroirs sont demandés aux diverses parties de voirie relativement dangereuses
- Les personnes déposant leurs enfants aux écoles par la rue de la Pierrière doivent se garer sur le parking de la salle des fêtes.

GANDAUBER Gérard :

- Je voudrais qu'on garde en mémoire et au nom de nos libertés, si chères, les attentats barbares qui se sont produits à PARIS les 7, 8 et 9 janvier.
- Relance de la maison de l'enfance pour les travaux.
- Rendez-vous avec Madame SEGUIN Brigitte pour les élections départementales : cette personne se présente avec Monsieur Michel DOUBLET. Monsieur GRENON, maire de Saint-Porchaire et Madame TURGNE représentent la majorité départementale. Une réunion publique aura lieu à BEURLAY le jeudi 19 mars 2015 à 20H00.
- Bravo à « Chansons divines » pour sa première sur les planches de la salle des fêtes de BEURLAY.
- Je suis ravi que la commission « personnes âgées » soit active en ce début d'année. Ce travail est de longue haleine, beaucoup de foyers sont à visiter

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H45.